



Número de Révision: 005.0

Date de sortie: 01/09/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE M-PT 6 POST TREATMENT known as PARCOLENE 6	Numéro IDH:	597249
Type de produit/utilisation recommandée:	Additif		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H290 - PEUT ETRE CORROSIF POUR LES METAUX. H314 - PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
CORROSIF POUR LES METAUX	1
CORROSION CUTANEE	1C
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Numéro IDH: 597249

Nom du produit: BONDERITE M-PT 6 POST TREATMENT known as PARCOLENE 6

Stockage:
Élimination:

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Acide phosphorique	7664-38-2	60 - 80

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. S'il y a contact avec la peau, la rincer avec de grandes quantités d'eau. Rechercher une aide médicale immédiate. Jeter les chaussures ou les vêtements qui ne peuvent pas être décontaminés.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Administrer un ou deux verre d'eau ou de lait. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Produit ou gaz issus de la combustion: Des gaz ou des fumées irritantes ou toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel. Procéder avec soin lors de l'ajout à de l'eau. NE PAS ajouter d'eau à l'acide. TOUJOURS ajouter l'acide à l'eau tout en remuant afin d'éviter la production de chaleur, de vapeur et de fumées.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 0 °C (32°F) et 40 °C (104°F). Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Les propriétés du produit changent en dessous 0°C.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Acide phosphorique	3 mg/m ³ STEL 1 mg/m ³ TWA	1 mg/m ³ PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation locale et générale d'échappement afin d'éliminer et d'empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou buées générées lors de la manutention de ce produit.

Protection respiratoire: Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.

Protection des yeux: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; écran facial (s'il y a risque d'éclaboussures).

Protection de la peau: Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Gants recommandés : PVC et néoprène. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	< 1
Pression de vapeur:	1.62 - 4.17 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	> 135 °C (> 275°F)
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	1.5 - 1.6
Densité de vapeur relative:	Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable
Solubilité:	Miscible Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	0 % (calculé)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	14.7 mm2/s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de phosphore.
Produits incompatibles:	Ajouter de l'eau à ce produit peut causer un surchauffement localisé et des éclaboussures.
Réactivité:	Ce produit peut réagir avec des alcalis puissants.
Conditions à éviter:	Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une irritation grave ou des brûlures.
Contact avec la peau: Cause des brûlures à la peau. Corrosif
Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion: L'ingestion peut causer une grave irritation ou des brûlures à l'œsophage, à la bouche et à l'estomac avec des nausées, des vomissements

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Acide phosphorique	Oral LD50 (Rat) = 1,530 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 2,740 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Acide phosphorique	Irritant Corrosif		

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Acide phosphorique	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Division: 8
Numéro d'identification: UN 1805
Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Phosphoric acid, solution
Division: 8
Numéro d'identification: UN 1805
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: PHOSPHORIC ACID SOLUTION
Division: 8
Numéro d'identification: UN 1805
Groupe d'emballage: III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Affaires Réglementaires

Date de sortie: 01/09/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.